

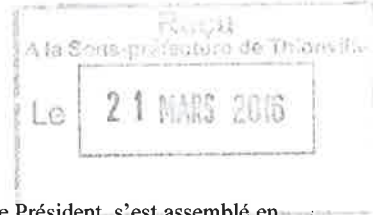


S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement

2016/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 10 MARS 2016
A 17 HEURES 30



L'an deux mil seize, le dix mars à dix sept heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué par le Président, s'est assemblé en Mairie de Guénange, siège du syndicat, sous la présidence de M. Eric BALLAND.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs BALLAND Eric, BELKACEM Smaïl, LA VAULLÉE Jean Pierre, Mme NEIGER Claudine, UNTEREINER Alain (délégués de Guénange), CAFFENNE Henri, NOËL Guy, SPINNER Serge (délégués de Bertrange), BECKER Marcel, KOWALCZYK Pierre, Mme MORREALE Joséphine (délégués de Bousse), ROSAIRE Pierre (délégué de RURANGE lès THIONVILLE)

PROCURATION DE M. AUZANNEAU Patrick pour M. BALLAND Eric
PROCURATION DE M. LEUBE Michel pour M. BELKACEM Smaïl
PROCURATION DE M. DEVILLE Benjamin pour M. ROSAIRE Pierre

Sur 15 membres, 12 étaient présents, le comité pouvait valablement délibérer.

OBJET : COMPTE DE GESTION – COMPTE FINANCIER 2015 (service assainissement)

Le conseil syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, compte financier dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion – compte financier dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR COPIE CONFORME
A Guénange, le 10 MARS 2016
Le Président,


S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement



S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement



2016/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 10 MARS 2016 A 17 HEURES 30

L'an deux mil seize, le dix mars à dix sept heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué par le Président, s'est assemblé en Mairie de Guénange, siège du syndicat, sous la présidence de M. Eric BALLAND.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs BALLAND Eric, BELKACEM Smaïl, LA VAULLÉE Jean Pierre, Mme NEIGER Claudine, UNTEREINER Alain (délégués de Guénange), **CAFFENNE Henri, NOËL Guy, SPINNER Serge** (délégués de Bertrange), **BECKER Marcel, KOWALCZYK Pierre, Mme MORREALE Joséphine** (délégués de Bousse), **ROSAIRE Pierre** (délégué de RURANGE lès THIONVILLE)

PROCURATION DE M. AUZANNEAU Patrick pour M. BALLAND Eric
PROCURATION DE M. LEUBE Michel pour M. BELKACEM Smaïl
PROCURATION DE M. DEVILLE Benjamin pour M. ROSAIRE Pierre

Sur 15 membres, 12 étaient présents, le comité pouvait valablement délibérer.

OBJET : COMPTE DE GESTION – COMPTE FINANCIER 2015 (service eau potable)

Le conseil syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, compte financier dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion – compte financier dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR COPIE CONFORME

A Guénange, le 10 MARS 2016

Le Président,

S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement



S.I.R.G.E.A
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement



2016/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 10 MARS 2016
A 17 HEURES 30

L'an deux mil seize, le dix mars à dix sept heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué par le Président, s'est assemblé en Mairie de Guénange, siège du syndicat, sous la présidence de M. Eric BALLAND.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs **BALLAND Eric**, **BELKACEM Smaïl**, **LA VAULLÉE Jean Pierre**, **Mme NEIGER Claudine**, **UNTEREINER Alain** (délégués de Guénange), **CAFFENNE Henri**, **NOËL Guy**, **SPINNER Serge** (délégués de Bertrange), **BECKER Marcel**, **KOWALCZYK Pierre**, **Mme MORREALE Joséphine** (délégués de Bousse), **ROSAIRE Pierre** (délégué de RURANGE lès THIONVILLE)

PROCURATION DE M. AUZANNEAU Patrick pour M. BALLAND Eric
PROCURATION DE M. LEUBE Michel pour M. BELKACEM Smaïl
PROCURATION DE M. DEVILLE Benjamin pour M. ROSAIRE Pierre

Sur 15 membres, 12 étaient présents, le comité pouvait valablement délibérer.

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 (service de l'assainissement)

Le conseil syndical,

Après avoir entendu le compte financier 2015, constatant qu'il présente un excédent d'exploitation de **362 655.27 EUROS** décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

• résultat de l'exercice EXCEDENT	318 388.20 €
• excédent antérieur reporté	44 267.07 €
• excédent au 31.12.2015	362 655.27 €
• solde d'exécution cumulé d'investissement n-1	219 867.45 €
• solde des restes à réaliser d'investissement n-1	- 20 500.00 €
• besoin de financement	- 199 367.45 €
• affectation à l'excédent reporté R002	362 655.27 €

POUR COPIE CONFORME
A Guénange, le 10 MARS 2016
Le Président


S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement



S.I.R.G.E.A
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement



2016/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 10 MARS 2016
A 17 HEURES 30

L'an deux mil seize, le dix mars à dix sept heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué par le Président, s'est assemblé en Mairie de Guénange, siège du syndicat, sous la présidence de M. Eric BALLAND.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs BALLAND Eric, BELKACEM Smaïl, LA VAULLÉE Jean Pierre, Mme NEIGER Claudine, UNTEREINER Alain (délégués de Guénange), CAFFENNE Henri, NOËL Guy, SPINNER Serge (délégués de Bertrange), BECKER Marcel, KOWALCZYK Pierre, Mme MORREALE Joséphine (délégués de Bousse), ROSAIRE Pierre (délégué de RURANGE lès THIONVILLE)

PROCURATION DE M. AUZANNEAU Patrick pour M. BALLAND Eric
PROCURATION DE M. LEUBE Michel pour M. BELKACEM Smaïl
PROCURATION DE M. DEVILLE Benjamin pour M. ROSAIRE Pierre

Sur 15 membres, 12 étaient présents, le comité pouvait valablement délibérer.

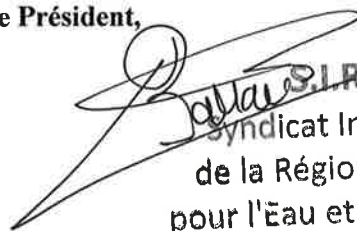
OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 (service de l'eau)

Le conseil syndical,

Après avoir entendu le compte financier 2015, constatant qu'il présente un excédent d'exploitation de **401 276.61 EUROS** décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

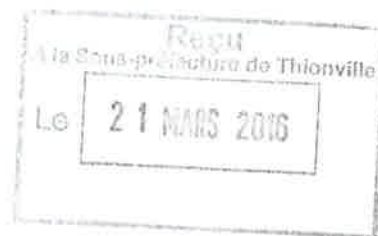
• résultat de l'exercice EXCEDENT	325 972.03 €
• excédent antérieur reporté	75 304.58 €
• excédent au 31.12.2015	401 276.61 €
• solde d'exécution cumulé d'investissement n-1	133 793.14 €
• solde des restes à réaliser d'investissement n-1	- 148 200.00 €
• besoin de financement	14 406.86 €
• affectation en réserve au 1068	14 406.86 €
• affectation à l'excédent reporté R002	386 869.75 €

POUR COPIE CONFORME
A Guénange, le 10 MARS 2016
Le Président,


S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement



S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement



2016/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 10 MARS 2016 A 17 HEURES 30

L'an deux mil seize, le dix mars à dix sept heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué par le Président, s'est assemblé en Mairie de Guénange, siège du syndicat, sous la présidence de M. Eric BALLAND.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs BALLAND Eric, BELKACEM Smaïl, LA VAULLÉE Jean Pierre, Mme NEIGER Claudine, UNTEREINER Alain (délégués de Guénange), CAFFENNE Henri, NOËL Guy, SPINNER Serge (délégués de Bertrange), BECKER Marcel, KOWALCZYK Pierre, Mme MORREALE Joséphine (délégués de Bousse), ROSAIRE Pierre (délégué de RURANGE lès THIONVILLE)

PROCURATION DE M. AUZANNEAU Patrick pour M. BALLAND Eric
PROCURATION DE M. LEUBE Michel pour M. BELKACEM Smaïl
PROCURATION DE M. DEVILLE Benjamin pour M. ROSAIRE Pierre

Sur 15 membres, 12 étaient présents, le comité pouvait valablement délibérer.

➤ **OBJET** : Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Monsieur le Président indique les principaux éléments qui seraient à prendre en compte dans le cadre du budget primitif 2016 à savoir :

Pour le service de l'assainissement :

EXPLOITATION environ 1 149 000 €.

INVESTISSEMENT environ 857 000 € dont 156 000 € concernant

- Solde des travaux d'assainissement rue Joliot Curie à Montrequienne
- 2^{ème} tranche des travaux route de Trémery


Pour le service de l'eau :

EXPLOITATION environ 547 000 €

INVESTISSEMENT environ 714 000 € dont 196 200 € concernant

- Conduite d'AEP rue du Dragon à Guénange
- Reprise des enrobés rue du Dragon à Guénange
- Renforcement de l'alimentation entre Bousse et Guénange (angle de la rue de Metz et la route de Metzervisse)
- Remplacement de transformateurs vétustes à la station élévatrice, ainsi qu'évacuation et destruction des anciens.

POUR COPIE CONFORME
A Guénange, le 10 MARS 2016
Le Président,

 S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement



S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement



2016/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 10 MARS 2016
A 17 HEURES 30

L'an deux mil seize, le dix mars à dix sept heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué par le Président, s'est assemblé en Mairie de Guénange, siège du syndicat, sous la présidence de M. Eric BALLAND.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs BALLAND Eric, BELKACEM Smaïl, LA VAULLÉE Jean Pierre, Mme NEIGER Claudine, UNTEREINER Alain (délégués de Guénange), CAFFENNE Henri, NOËL Guy, SPINNER Serge (délégués de Bertrange), BECKER Marcel, KOWALCZYK Pierre, Mme MORREALE Joséphine (délégués de Bousse), ROSAIRE Pierre (délégué de RURANGE lès THIONVILLE)

PROCURATION DE M. AUZANNEAU Patrick pour M. BALLAND Eric
PROCURATION DE M. LEUBE Michel pour M. BELKACEM Smaïl
PROCURATION DE M. DEVILLE Benjamin pour M. ROSAIRE Pierre

Sur 15 membres, 12 étaient présents, le comité pouvait valablement délibérer.

➤ **OBJET** : Ratios « promus - promouvables » pour les avancements de grade

Le Président informe l'assemblée :

Des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux appelé « ratio promus- promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 5 février 2016 ;

Le Président propose à l'assemblée,

De fixer les ratios d'avancement de grade pour le Syndicat à 100 %


Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les ratios ainsi proposés.

POUR COPIE CONFORME

A Guénange, le 10 MARS 2016

Le Président,


S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement